

LE NOUVEAU STATUT D'AGENT CONTRACTUEL DE DROIT PUBLIC (ACDP)

Objet

Suite à l'adoption de la loi du pays n°2021-4 du 12 mai 2021 et de la délibération modifiée n°182 du 4 novembre 2021, le cadre juridique des collectivités publiques en matière de gestion du personnel a été profondément modifié.

Ainsi, un statut particulier d'agent contractuel de droit public (ACDP) a été créé avec de nouvelles dispositions s'appliquant à ce nouveau statut.

Cette journée de formation permet aux agents chargés de la gestion du personnel ou aux responsables de mettre à jour leurs connaissances afin de prendre en compte ces nouveaux textes juridiques.

Objectifs

- Identifier les changements principaux liés à l'adoption de ce nouveau statut

Public concerné

Gestionnaire RH ou responsable

Prérequis

Pas de prérequis

Contenu et outils pédagogiques

Outils pédagogiques

- Salle de cours équipée
- Powerpoint
- Fiches de présence

Synthèse de stage

- Evaluation de la formation
- Attestation de la formation

Modalités

- Apports théoriques et travaux pratiques

Dates de la formation

Cf le calendrier

Nombre de participants

Minimum : 5

Tarif inter

30 000 F HT/stagiaire

Tarif intra

Sur devis

Intervenant

Véronique DUGUY
Consultante et formatrice agréée

Lieux

NOUMEA (à déterminer)

Durée

1,5 jours (10,5 heures)



Le programme de la formation

Introduction

- Les nouveaux textes
- La bascule au 1^{er} mai 2022

PARTIE I : LE RECRUTEMENT

- Les conditions de recrutement
- Les modalités de recrutement
- L'emploi local
- La rémunération

PARTIE II : LA CARRIERE

- Les règles applicables aux ACDP
- Dossier administratif
- Les absences (maladie, permissions exceptionnelles...)
- La discipline
- Avancement et promotion

PARTIE III : LA FIN DE FONCTION

- Mobilité
- Fin d'AEDD
- Démission
- Licenciement
- Déchéance des droits civiques ou interdiction d'exercer un emploi public
- Retraite
- Décès